

AMENAGEMENT DE BELVEDERES NOCTURNES

Règlement de consultation

Marché conception-réalisation selon procédure MAPA N°2020 PNC/MAPA/07

Date et heure limites de remise des candidatures : mercredi 30 septembre 2020 à 17h30



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)
6 bis, place du palais 48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur la conception et la réalisation d'équipements pour aménager des belvédères nocturnes dans les parcs nationaux des Pyrénées, des Cévennes (PNP et PNC) et le Parc naturel régional des Causses du Quercy (PNRCQ).

Il s'agit de lieux propices à l'observation des paysages nocturnes et du ciel étoilé, situés à proximité de services touristiques (restaurant, hébergement, sentier de découverte, village).

La présente consultation a pour objet de sélectionner l'équipe allant concevoir et réaliser ces mobiliers sur trois sites test, un pour chaque territoire.

2. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public de conception-réalisation est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et L.2171-2 du code de la commande publique.

Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités de la consultation.

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire. Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités du marché.

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

2.1 - LOTS – TRANCHES

Sans objet.

2.2 - VARIANTES - OPTIONS

Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission.

3. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.

Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

4. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est de 20 mois à compter de sa notification. L'établissement public du Parc national des Cévennes souhaite que la réalisation de l'aménagement des belvédères soit terminée pour le mois de mai 2022 au plus tard.

5. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'annexe financière de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

L'enveloppe pour cette prestation est de **71 800 € TTC pour les 3 parcs.**

6. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

7. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

7.1 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière ;
- la lettre de candidature (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;
- le cahier des charges (CC).

Le CCAG applicable aux marchés publics de Travaux (arrêté du 8 septembre 2009) s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

7.2 - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

7.3 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Pour cette consultation, le maître d'ouvrage a souhaité procéder en 2 étapes : une sélection de candidats puis une remise de prestation qui permettra de choisir le prestataire final.



Parc national des Cévennes

PHASE 1 – Sélection des candidatures

- Lancement de l'appel à candidatures : **1^{er} septembre 2020.**
- Date limite de réception des dossiers : **le 30 septembre 2020 à 17h30.**
- Dépouillement des candidatures par le comité de pilotage
- Sélection de 3 équipes-candidates par le comité de pilotage : **mi-octobre 2020.**

PHASE 2 – Remise de prestation par les trois candidats retenus

- Travail sur l'offre : **du 19 octobre 2020 au 21 décembre 2020.**
- Remise des offres : **le 21 décembre 2020 à 17h30.**
- Audition en visio-conférence des candidats pour présenter leur proposition : **le 12 janvier 2021.**
- Sélection de l'offre par le comité de pilotage, information des candidats et notification au candidat retenu entre **le 15 janvier et le 30 janvier 2021**

9. PREMIERE PHASE : CANDIDATURES

9.1 - CONDITION D'ENVOI ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- **prioritairement** par dépôt électronique sur le site des marchés publics de l'Etat.
- exceptionnellement (en cas d'impossibilité de dépôt électronique) par courrier postal recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé ;

Les candidatures devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche, la mention : **2020/PNC/MAPA/07 Aménagement de belvédères nocturnes**

La date limite de réception des candidatures est fixée au **30 septembre 2020 à 17h30.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

9.2 - CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Cette consultation autorise le mode de réponse « Marché Public Simplifié » MPS sur la plateforme des marchés publics de l'Etat.

Pour les autres modes de réponse, la candidature comprend :

- ☐ la lettre de candidature (DC1) dûment complétée;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et **les documents justificatifs demandés** ;
- ☐ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☐ un RIB ou RIP.

Dans tous les cas, la candidature comprend obligatoirement :

- ☐ le CV détaillé des personnes constituant l'équipe complète (conception et fabrication),
- ☐ des références de réalisations pertinentes, si possible récentes et communes : maximum 5 références, 2 pages maximum par référence, les autres pièces du marché datées et signées ;
- ☐ des photographies, croquis, extraits de documents de travail permettant au jury de juger des capacités et des moyens des candidats de concevoir et réaliser un tel mobilier : 5 pages maximum,
- ☐ un texte d'appréhension de la commande et de regard sur les sites : 1 page A4 maximum.

9.3 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	Note
1- Références, capacités et compétences de l'équipe	XX/10
2- Motivation et sensibilité au site et au projet	XX/10
3- Adéquation entre le besoin, le site et les références de l'équipe	XX/10

9.4 - NOTE FINALE POUR LA SELECTION

Les trois équipes (au maximum) présentant la meilleure note sur 30 seront sélectionnées pour déposer un projet.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des candidatures, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont la candidature n'a pas été retenue.

10. DEUXIEME PHASE : OFFRES – CONCERNE UNIQUEMENT LES 3 CANDIDATS RETENUS

Une fiche descriptive complète des 3 sites envisagés pour l'implantation des belvédères sera remise au candidat.

L'offre permettra au Comité de pilotage de comprendre et de juger de la qualité du projet envisagé et du respect du cahier des charges. Les offres seront composées des pièces suivantes :

- ▢ l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétés et signés; L'annexe financière inclura les coûts de conception et de suivi du chantier. Il sera précisé la part pour les artisans et la part pour le concepteur au titre du suivi du chantier,
- ▢ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),
- ▢ le cahier des charges daté et signé,
- ▢ une note descriptive : "philosophie" des projets, justification des choix, matériaux envisagés, principes techniques, contraintes et difficultés éventuels : maximum 4 pages au format A4,
- ▢ un dossier d'esquisse qui permettra de décrire et de quantifier les mobiliers : plans, schémas, croquis, coupes (repérées sur le plan). Une estimation financière des propositions sera nécessaire à ce stade, afin de s'assurer que l'enveloppe prévue est respectée.
- ▢ une vue du projet d'insertion sur au moins un site d'accueil (vue réaliste, à hauteur de personne – un croquis d'insertion réalisé à la main est suffisant),
- ▢ le calendrier de réalisation prévisionnel en 2021, à partir du premier trimestre (dates et durées),
- ▢ la facture pour paiement des 1 000 euros d'indemnisation.

11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	100 %
4- Prix des prestations	30
5- Qualité technique et esthétique	50
6- Politique de développement durable	20

11.1 CRITERE QUANTITATIF FINANCIER (PRIX DES PRESTATIONS)

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans l'annexe financière fournie par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon le respect de l'enveloppe financière définie au préalable.

Note sur 10 = 10 x (prix défini au préalable/prix de l'offre examinée).

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.2 CRITERE QUALITATIF (QUALITE TECHNIQUE ET ESTHETIQUE)

La valeur qualitative de l'offre est jugée sur la base des pièces (cf. paragraphe 10), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- Insertion dans le site, design, esthétique (3/10),
- Qualité, type, proportion des matériaux utilisés, conditionnement (3/10),
- Robustesse, facilité d'entretien, confort d'usage, garantie, délai (4/10).

11.3 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce critère est jugé sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 10), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- Origine des matériaux travaillés, absence de traitements chimiques (3/10),
- Partenariat avec des filières de matériaux locaux et de savoir-faire (4/10),
- Recours aux circuits-courts, limitation du bilan carbone de l'ensemble de l'opération (3/10)

11.4 NOTE FINALE POUR LA SELECTION

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 30% + note critère n°2 x 50% + note critère n°3 x 20%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

11.5 AUDITION DE PRÉSENTATION DES OFFRES

Stade esquisse : chacune des trois équipes retenues pour la deuxième phase sera invitée à venir présenter son offre lors d'une audition en visio-conférence qui aura lieu le 12 janvier 2021. Les conditions d'accès à cette visio-conférence seront envoyées préalablement à chaque candidat.

Durée de l'audition : 40 minutes (20 minutes de présentation et 20 minutes d'échange).

12.CONDITIONS FINANCIERES

L'établissement public PNC accordera une indemnisation de 1 000 € TTC à chacune des 3 équipes candidates qui aura remis une offre complète dans les délais impartis et qui aura présenté son projet lors de l'audition.

L'ensemble de la conception et de la réalisation du mobilier devra être contenu dans un budget de 71 800 € TTC maximum. Ces montants incluent la totalité des prestations (dont la première indemnisation de 1 000 € TTC, temps de travail, fourniture, construction du mobilier et déplacements des candidats).

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Martine BOURGADE

Tél. : 04 66 49 53 38

Courriel : martine.bourgade@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Eric DESSOLIERS, chargé de mission Urbanisme et paysage

Tél. : 04 66 49 53 63 / 06.99.76.87.11

Courriel : eric.dessoliers@cevennes-parcnational.fr

